

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-03/13C

---

## Objet : VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2022

---

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	27
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	25		Abstention :	2

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE (présent pour les deux premiers points), Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Myriam DARDENNE donne pouvoir à Thierry LOPEZ  
Valérie LISSARRE donne pouvoir à Christophe MANAS  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU (à partir du point 3)  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA  
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL  
Eva SOUBIELLE donne pouvoir à Danielle CULAT

**Absents excusés :**

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Marie-Thérèse NEGRE, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance**

Manon SABARDEIL

**Date de convocation :**

22 mars 2023

---

Le Vice-Président délégué aux Finances a présenté les comptes financiers uniques (CFU) 2022 des différents budgets de la collectivité.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,  
Vu la délibération n° 2020-06/53C du 24 juin 2020 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre Sud Roussillon et l'Etat,

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production,

Considérant que Monsieur Thierry DEL POSO, Président de Sud Roussillon a quitté la salle,

Considérant le compte financier unique du Budget Général, du Budget de l'Eau, du Budget de l'Assainissement, des Budgets annexes des zones d'activités, du Budget annexe GEMAPI, présentés,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),**

☞ **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2022 ;

☞ **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**

